

Avis d'Appel d'Offres ouvert national n° DNCMP/AA/S/2023-2024 pour la restauration du personnel de garde à l'hôpital Nyanza-lac

L'HOPITAL NYANZA-LAC lance un Appel d'Offre ouvert national (AAO) pour restauration de son personnel dont les spécifications se trouvent sur la liste en annexe à la présente.

1. OBJET

L'HOPITAL NYANZA-LAC invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres sous plis fermé pour la **Restauration de son personnel**, selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offre (DAO).

2. FINANCEMENT DU MARCHÉ

Le marché est financé à 100% par le Budget de l'HOPITAL NYANZA-LAC, exercice 2023-2024.

3. SPECIFICATION DU MARCHÉ

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics.

Les services prévus dans le cadre de ce Marché sont à exécuter dans un délai de 12 Mois. Toutefois, la première livraison est prévue dans 10 jours après la signature du contrat après la signature du Marché pour toutes les parties.

Le Marché est constitué par un lot unique pour la restauration du personnel de l'Hopital. Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres et l'Hopital considérera le soumissionnaire le moins disant.

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation au marché est ouverte, à égalité de condition, aux soumissionnaires possédant les conditions juridiques

s, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offre, tout soumissionnaire concerné par article 161 du Code des marchés publics.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 15 h 30' aux adresses ci-après :

- HOPITAL NYANZA-LAC, colline KABONDO, QUARTIER GITUNDA

Tél. (257) 22 50 60 77, (257) 22 50 60 85,

L'Achat du DAO est fixé à **CENT MILLE FRANC BURUNDAIS (100 000 FBU)**.

Le DAO pourra être obtenu à la Direction de l'HOPITAL NYANZA-LAC moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** au compte N° 6030031, ouvert à La BBCI MABANDA au nom de CA HOPITAL NYANZA-LAC et d'un bordereau de versement de **cinquante mille francs burundais (50 000 FBU)** sur le compte N° CC10003 ouvert à la BRB sur le compte de transits des recettes non fiscales. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

6. CAUTION DE SOUMMISSION

L'offre sera accompagnée d'une garantie de soumission de six cent septante Cinq Mille Francs Burundais **FRANCS BURUNDAIS (675000fbu)** sous forme de garantie bancaire, délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle : en **Annexe III**. Son absence est cause du rejet lors de l'analyse.

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour le lot et l'HOPITAL NYANZA-LAC considérera le soumissionnaire moins disant pour l'ensemble de fournitures

Les offres financières et techniques sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une seule enveloppe extérieure ne portant aucun signe distinctif du soumissionnaire et portant mention « **OFFRE POUR LA FOURNITURE DES services de restauration, A N'OUVRIR QU'EN SEANCE PUBLIQUE** ». Les offres sont à présenter en langue française et établi en 5 exemplaires dont un original et quatre (4) copies.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard le **1.5** /...**4** /2024 à 9H00.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. DELAI D'ENGAGEMENT ET DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par les offres pendant un délai de 90 jours calendaire à compter de la date d'ouverture des offres.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard Le 15 / 4 /2024 à 9heures. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront ouvertes le 15 / 4.../2024 à 9 h 30' en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou/ de leurs représentants dans la salle des réunions de la Direction de l'HOPITAL NYANZA-LAC en date et heure mentionnées. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres.

11. CRITERES DE QUALIFICATION

Les offres doivent comprendre les documents suivants :

11.1. L'offre technique

- a) la caution bancaire de soumission d'un montant de SIX CENT SEPTANTE CINQ MILLE FRANCS BURUNDAIS (675000fbu).
- b) les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du DAO.
- c) l'attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en cours de validation ;
- d) le certificat d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- e) l'attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original ;
- f) le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue ;
- g) l'acte d'engagement suivant le modèle en annexe IV.
- h) l'attestation de non-faillite délivrée par le Tribunal du commerce en cours de validité.
- i)Avoir exécuté au moins un
Marché analogue avec preuve (attestation de bonne fin)

11.2. L'offre financière :

L'offre financière comprendra :

- a) le bordereau des prix offerts en six exemplaires selon le modèle en annexe II ;
- b) l'acte de soumission suivant le modèle en annexe V ;

c) le délai d'exécution d'une année

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un de ces documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse.

12. suivi des Fournitures

La Direction de l'HOPITAL NYANZA-LAC mettra en place une commission de suivi qui sera chargée de vérification de la conformité de spécifications techniques fournies conformément à l'offre.

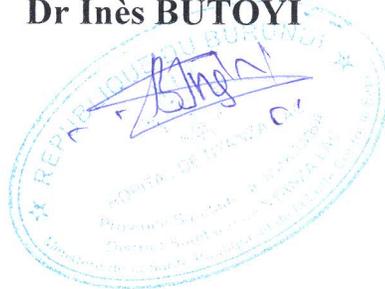
Cette réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP pourra être représentée à cette séance.

13. ADRESSE

L'adresse à laquelle il est fait référence est indiquée ci-dessus.

Fait à NYANZA-LAC, le 20/ 03 /2024

**LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL
ET Personne Responsable des Marchés PUBLICS
Dr Inès BUTOYI**



II. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES (I.S)

A. Généralités